

# Infos

# Municipales



Novembre 2022

N° 73

## Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2022

### **Attribution d'une subvention à l'association SUPERMAM :**

Le maire rappelle que l'association SUPERMAM s'installera dans les nouveaux locaux au lotissement « l'Amphore » courant novembre 2022.

Il s'agit d'un regroupement d'assistantes maternelles au sein d'un même lieu.

La collectivité, soucieuse de proposer des modes d'accueil de qualité et d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants de la commune soutient et encourage la création de cette MAM.

Le maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Votée à l'unanimité

### **Règlement intérieur de la garderie de l'école publique :**

Durant l'année scolaire, une garderie municipale fonctionne dans le bâtiment ancienne mairie. Ce service doit être pour l'enfant un temps de détente.

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel communal.

Le règlement intérieur est consultable en affichage mairie.

### **Règlement intérieur de la cantine municipale :**

Durant l'année scolaire, une cantine municipale fonctionne dans le bâtiment ancienne mairie. Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative visant au bien-être et au confort de chaque enfant.

Le règlement intérieur est consultable en affichage mairie.

### **Travaux d'élagage :**

Diverses entreprises seront consultées pour l'élagage de 9 platanes.

Cérémonie du 11-novembre 2022,  
place du souvenir



## Conseil Municipal du mercredi 12 octobre 2022

### Travaux place Galfard :

Trois entreprises ont répondu à l'appel et ont proposé un devis :

	Prix	Note prix / 10	Valeur technique / 10	Total / 20
<b>GEO SIAPP</b>	33 360 € HT	6.6 / 10	0 / 10	6.6 / 20
<b>NALDEO</b>	23 275 € HT	9.5 / 10	10 / 10	19.5 / 20
<b>CEREG</b>	22 000 € HT	10 / 10	7 / 10	17 / 20

L'entreprise NALDEO a été retenue, à l'unanimité.

### Elagage des platanes :

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour l'élagage de 9 platanes (école publique et place de l'Herboux) :

Entreprise BESSON, 2 000 € HT

LA GRANGE VERTE, 1 762 € HT

Le conseil municipal décide de confier les travaux à La Grange Verte (Loïc Mouraret).

### Travaux de la boucherie :

La boucherie nécessite un agrandissement pour l'installation d'un laboratoire-traiteur. Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 :	Maçonnerie	entreprise FARGIER	9 352 € HT
Lot 4 :	Revêtement de sol	entreprise EURL Suchet	2 880 € HT
Lot 5 :	Electricité	Jean-Philippe DARRIERE	3 883 € HT
Lot 6 :	Plomberie	entreprise JEANJEAN	4 595 € HT
Lot 12 :	Maîtrise d'oeuvre	Jasmin DOMINGUEZ	1 085 € HT

Les lots 2 (menuiserie) et 3 (cloison-peinture) sont confiés au service technique de la commune.

### Convention avec Sports Détente et Loisirs :

La convention d'utilisation de la salle de la Blache est reconduite avec l'association SDL.

### Tarifs des locations des salles communales :

tableau sur feuille jointe

### Aide exceptionnelle accordée aux écoles des Platanes et Frère Serdieu :

A l'école publique des Platanes, pour le séjour scolaire des enfants de cycle 1, 2 et 3 au Pradet (27 mars au 31 mars 2023) une somme de 17 €/élève/nuitée est accordée pour les enfants de la commune et ceux qui rentrent dans le cadre obligatoire.

A l'école Frère Serdieu, pour le séjour scolaire aux Estables (3 juillet au 7 juillet 2023), une somme de 17 €/élève/nuitée est accordée.



## Laurac Rando en Normandie

35 randonneurs ont passé un séjour d'une semaine ensoleillée, en Normandie. Visite des plages du débarquement, Omaha Beach, la pointe du Hoc, le mémorial de Caen, le Mont Saint-Michel, le Pays d'Auge, Cabourg et d'Houlgate sur les bords de la Manche.

## SDL - le club du jeudi dans les Gorges de la Loire

Une première pour le Club du Jeudi  
Le mercredi 21 septembre, déjeuner  
croisière dans les Gorges de la Loire,  
visite du château de Bouthéon.  
60 participants à cette journée.

**Animations le jeudi, de 14h00 à 17h00,  
salle de la Blache**



## Sports Détente et Loisirs

L'atelier Gym douce est à nouveau assuré le mardi de 11h00 à 12h00,  
à la salle de la Blache, depuis le 15 novembre.  
Marie Terme est la nouvelle professeure.

### Concessions cimetièrè

Des concessions ayant plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises à 3 ans d'intervalles (conditions prévues par l'article L2223-13 du code général des collectivités territoriales donnant droit aux communes la faculté de reprendre les concessions) pourraient être récupérées par la commune. Avis favorable du conseil municipal  
Cela concerne 13 concessions.

### Biens sans maître

Le maire propose de lancer une enquête sur les propriétaires ou les potentiels héritiers de 31 parcelles auprès des impôts en faisant une demande de données aux services de la publicité foncière. Avis favorable à l'unanimité  
La liste des parcelles est consultable à l'affichage en mairie.

## Commerce - Economie

### la Mercerie de l'Orchidée

Mme Laurence Brébant

Ouverture du mardi au samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Contact : 06 50 65 85 46

Facebook, instagram : mercerie de l'Orchidée



### Le Bon Tuyau

M. Christian JEANJEAN, artisan plombier-chauffagiste  
2 rue Meynier  
06 89 86 84 99



### Salon de coiffure

Le salon voit l'arrivée de Manon,  
spécialisée dans la taille des barbes,  
qui interviendra également en coiffure auprès de Carole.



### CCAS : le 1<sup>er</sup> Marché de Noël

Samedi 17 décembre  
de 9 h 00 à 17 h 00

Salle de la Blache

22 exposants + 2 stands pour chacune de nos deux écoles

Tombola des exposants à 17 h 00

Buvette, petite restauration

### Vœux du Maire

M. le Maire et son conseil municipal vous convient  
à la traditionnelle présentation des vœux,  
à la salle de la Blache,  
le 9 janvier 2023,  
à 18h30.



## Etat Civil

### Naissances :

- 23 juin à Epinay-sur-Orge, LOUISE, fille d' Adélie et Oliver ROUDIL, petite-fille de Nicole et Francis ROUDIL, route de Peyrepuride, arrière-petite-fille de Roger et Jeanne ROUDIL, Chassiers
- 4 août à Nîmes, ALESSIO, fils de Marie et Guillaume PIRON, petit-fils de Nicole et Pascal GOUDON, Chemin de Berguier
- 27 octobre à Rouen, JULES, fils de Marlène et Yoan NIERADKA, petit-fils de Florence et Richard NIERADKA, chemin du stade et arrière-petit-fils de Mireille Béridot, av. A. Chabanel

### Mariages :

- 28 mai Vincent KEHREN et Hélène JEAN-DUPRE, fille de Béatrice DUPRE, petite-fille de Paule DUPRE-HUIN et petite nièce de Jeanne HUIN de Rabbette
- 18 juin à Villeneuve lès Avignon (30), Yann CHAMARY et Myriam AMARRAY fils de Valérie et Christian CHAMARY, petit-fils de Josiane CHAMARY, rue de Leyre, 20 août à St Hippolyte (68), mariage civil

### Décès :

- 6 août à Nîmes (Gard), Max MAURIZOT, 83 ans, quartier Bouissine (Prends-toi-garde)
- 21 sept à Aubenas, Simone SOULARD, née DEROUDILHE, 87 ans, chemin des Linades (inhumation à Laurac)
- 17 octobre à Joyeuse, Claude LEBRE, 77 ans, St Didier-sous-Aubenas, ancien conseiller municipal et adjoint de la commune de Laurac
- 22 octobre Monique PINOY, 71 ans, Chemin de Saint Amand
- 9 novembre Marie-Renée CELLIER, née MAJOREL, 71 ans

## Tarifs des salles communales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

<b>Personnes domiciliées dans la commune</b>	<b>Durée de location</b>	<b>Salle de la Blache</b>	<b>Salle annexe</b>
L-M-Me-J-V	1 jour	110 €	55 €
Réunion	½ journée	55 €	
Samedi et Dimanche	2 jours	275	137.50 €

<b>Associations et écoles ayant leur siège social dans la commune</b>	<b>Salle de la Blache ou salle annexe</b>
Location	Gratuite
Participation aux frais : 1 manifestation par an (*) à partir de 2 manifestations par an (*)	55 € / an 110 € / an
Utilisation de la salle en dehors des manifestations ½ journée	25 €

<b>Personnes et associations non Lauracoises</b>	<b>Durée de location</b>	<b>Salle de la Blache</b>	<b>Salle annexe</b>
L-M-Me-J-V	1 jour	220 €	110 €
Réunion	½ journée	110 €	
Samedi et Dimanche	2 jours	550 €	

<b>Associations et écoles n'ayant pas leur siège social dans la commune, mais ayant leur président lauracois + 5 membres adhérents lauracois</b>	<b>Salle de la Blache ou salle annexe</b>
Location	Gratuite
Participation aux frais : 1 à 2 manifestation par an (*) + de 2 manifestations par an (*)	82.50 € / an 165 € / an

(\*) au vu du planning annuel des manifestations, le paiement se fera en fin d'année

**Caution = 500 €**